

DÉCLARATION D'INTENTION ET ENGAGEMENT PRÉ-CONSTITUTIF

ENTRE le futur usager membre en devenir:

Nom:

Adresse:

Téléphone:

Email:

Signé à:

Le:

ET : Le comité provisoire pour la constitution de la Coop de producteurs francophones en arts visuels du Québec (CAFAVQ)

Le comité provisoire à la constitution d'une coopérative de producteurs ayant pour objectif l'opération d'une entreprise dans le domaine des arts visuels

Ci-après appelé « Le comité provisoire »

Attendu que les futurs usagers envisagent la constitution d'une coopérative de producteurs en arts visuels qui exploiterait une entreprise de conservation d'oeuvres, de don en argent à des organismes de charité et de vente d'oeuvres d'art;

Attendu qu'un comité provisoire a été formé pour l'évaluation et la réalisation, le cas échéant, de ce projet;

Attendu que la coopérative, si elle est constituée, ne sera liée par le présent contrat que si elle le ratifie après sa constitution;

Attendu que les membres du comité provisoire, dont les signataires des présentes, n'agissent que dans l'intérêt d'une coopérative à être constituée.

Les parties aux présentes conviennent de ce qui suit :

1. Le futur usager est intéressé à devenir membre de la coopérative à être constituée et il accepte de fournir comme capital d'investissement dans la Coop à venir, de faire un don de 10 oeuvres de sa composition équivalent à une somme de 10,000 \$ au comité provisoire qui

remettra les oeuvres au conseil administratif de la Coop une fois celle-ci constituée. Les oeuvres destinées seront déposées et gardée par ce dernier une fois la constitution entérinée.

2. Advenant la constitution de la coopérative, la moitié des oeuvres déposées en don à la Coop seront vendues sur le marché Québécois comme paiement des parts que le futur usager devra souscrire et payer pour devenir membre de cette coopérative, conformément aux règlements à être adoptés lors de l'assemblée générale d'organisation. Le tiers du revenu de cette vente sera versée à l'artiste producteur de l'oeuvre vendue, un autre tiers sera versé à la caisse de la Coop et un troisième tiers sera offert en don à un organisme de charité.

3. Le futur usager sera le gardien des oeuvres jusqu'à la constitution. Il doit cependant fournir au comité provisoire un certificat d'authenticité pour chaque oeuvre.

4. Le futur usager et le comité provisoire acceptent qu'en cas de non-réalisation du projet, l'investissement en oeuvre deviendra caduc et non avenant.

5. Le futur usager reconnaît que les membres du comité provisoire, dont les signataires aux présentes, sont parties au présent engagement non pas à titre personnel, mais bien uniquement pour et dans l'intérêt de la coopérative à être constituée;

6. Les parties conviennent que la ratification du présent engagement par la coopérative, suite à sa constitution, substituera automatiquement la coopérative aux droits et obligations du comité provisoire et opérera novation, le comité provisoire étant entièrement libéré des dits droits et obligations à compter de cette ratification;

7. Les parties conviennent que les membres du comité provisoire, dont les signataires aux présentes, n'encourent aucune responsabilité personnelle par suite ou en relation avec le présent engagement, et ce, même si la coopérative n'est pas constituée ou même si une fois constituée, elle n'assume pas les droits et obligations du comité provisoire relativement au présent engagement.

Comité provisoire pour la constitution de la Coop de producteurs d'oeuvres d'art francophones du Québec (CAFAVQ)

Membre du comité provisoire: MICHEL BOISVERT (Fondateur)

Adresse :

Téléphone :

Courriel: michel@jam.quebec

Signé à: Verdun

Le: 11 mars 2021

Membre du comité provisoire:

Adresse :

Téléphone :

Courriel:

Signé à:

Le:

Membre du comité provisoire:

Adresse :

Téléphone :

Courriel:

Signé à:

Le:

Membre du comité provisoire:

Adresse :

Téléphone :

Courriel:

Signé à:

Le:

Membre du comité provisoire:

Adresse :

Téléphone :

Courriel:

Signé à:

Le:

ÉLÉMENTS IMPORTANTS pour le comité provisoire (5)

Il est convenu que les artistes francophones signataires de ce document désirant devenir membre de la Coop CAFAVQ en devenir agissent ici comme un conseil d'administration et travaillent en commun pour la réalisation du projet de constitution de la Coop qui va représenter les artistes francophones du Québec oeuvrant en arts visuels.

Veillez imprimer ce document, le signer, en faire deux copies, en garder une et expédier l'autre par Email à: michel@jam.quebec

N'oubliez pas d'inclure un certificat d'authenticité pour chaque oeuvre fournie comme investissement pour devenir membre.

Le certificat doit contenir une photo de l'oeuvre, les dimensions, l'année de construction, la cote de l'oeuvre et votre signature.

Merci